

**VOTRE RENDEZ-VOUS :**

Date : .....

Heure : .....

Le lundi de 14h00 à 17h00  
 Du mardi au vendredi de  
 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00  
 Le samedi de 8h30 à 11h30

**01.60.74.64.64**

PRISE DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE SUR [WWW.FONTAINEBLEAU.FR](http://WWW.FONTAINEBLEAU.FR)  
**RUBRIQUE « DÉMARCHE EN LIGNE »**

**CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR UN MAJEUR**

Le demandeur doit **OBLIGATOIREMENT** être présent  
TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX DOIVENT ÊTRE  
ACCOMPAGNÉS DE LEURS PHOTOCOPIES (pour chaque dossier)



Pré-demande à remplir en ligne sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) et à imprimer pour  
 le rendez-vous

- 2 photos d'identité** en couleur, récentes et identiques, **moins de 6 mois**. La hauteur du visage doit être comprise entre 3,2 et 3,6 cm (cheveux inclus), tête nue et de face, sur fond clair neutre et uni mais pas blanc, sans lunettes et sans sourire. **NE PAS DECOUPER LES PHOTOS ET BIEN LES PROTÉGER.**
- Ancienne carte d'identité + PHOTOCOPIE RECTO-VERSO**
- Passeport en cours ou périmé de moins de 2 ans : Copie de la page de la photo**
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** (EDF, Téléphone, quittance de loyer (non manuscrite), taxe d'habitation, foncière...) **+ PHOTOCOPIE**
- Si hébergé :** Attestation de l'hébergeant, justificatif de domicile à son nom et copie de sa pièce d'identité
- Pour les femmes mariées :** livret de famille **AVEC PHOTOCOPIE** de la page du mariage (copie de la page du décès du conjoint si veuve).  
 Dans le cas où une femme souhaite garder son nom d'épouse, fournir le jugement de divorce original **+ PHOTOCOPIE (ou autorisation et copie cni de l'ex-époux)**
- Timbre fiscal à 25 euros en cas de PERTE OU VOL** (à acheter dans un bureau de tabac ou en ligne lors de la pré-demande) + déclaration de perte (établie sur place) ou de vol (établie par les services de police)
- Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> demande suite à une naturalisation, fournir une preuve de la Nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation) **+ PHOTOCOPIE**
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois uniquement si votre commune de naissance **n'est pas reliée COMEDEC**

**CONNAITRE LES DATES ET LIEUX DE NAISSANCE DE VOS PARENTS**